

XXXVII^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XLVI^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 16 Février 2019

REGLEMENT

ARTICLE 1 Le Cercle d'Escrime de Dourdan organise, sous le patronage de la Fédération Française d'Escrime, de la Municipalité, de la Communauté de Communes de Dourdannais en Hurepoix, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne, de la Ligue d'Escrime Ile de France Ouest, du Comité Départemental de l'Essonne le **samedi 16 février 2019** la COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN.

ARTICLE 2 Les compétitions sont ouvertes aux Sabreurs sélectionnés par leur Fédération suivant le quota défini par la F.I.E.

Les participants aux épreuves devront posséder la licence **F.I.E.**

ÊTRE ÂGÉ DE MOINS DE VINGT ANS AU 1^{ER} JANVIER 2019.

ARTICLE 3 LIEU ET HORAIRES DES COMPETITIONS.

GYMNASES Nicolas BILLIAULT et Lino VENTURA
Chemin du Champ de Courses à DOURDAN

Vendredi 15 Février	Gymnases Nicolas BILLIAUT	V.V.F. BELAMBRA
Contrôle des armes (2 armes max.)		de 18 h à 21 h
	Gymnases Nicolas BILLIAUT	
Samedi 16 Février	Sabre Masculin Individuel	
Contrôle des armes (2 armes max.)	à partir de 7 h 45	
Appel des tireurs	à partir de 7 h 45	
Réunion des chefs de délégation	8 h 15	
Scratch	8 h 30	
Début des épreuves	9 h	
FINALE à 4	17 h	

ARTICLE 4 La formule sera conforme aux décisions du congrès de la F.I.E. (1 tour de poule, sélection à l'indice, tableau d'élimination directe sans repêchage).

ARTICLE 5 Les participants devront se présenter en tenue réglementaire, normes F.I.E.

XXXVII^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XLVI^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 16 Février 2019

ARTICLE 6 Les licences seront contrôlées et le droit d'engagement de **25 €** doit être acquitté avant le tournoi. Le droit d'engagement sera à régler exclusivement en euros ou en dollars.

ARTICLE 7 Le Directoire Technique tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement et sera composé selon les exigences de la F.I.E. en vigueur.
La compétition sera gérée avec le logiciel « **EN GARDE** » homologué par la F.I.E.

ARTICLE 8 Le vainqueur se verra attribuer la Coupe de la Ville de Dourdan. Le meilleur des Cadets sera également récompensé par une coupe. Un classement des nations sera effectué à partir des résultats individuels. Dans ce classement, seuls les 4 meilleurs résultats de chaque nation seront pris en compte.

ARTICLE 9 Les engagements devront être effectués selon les règles de la F.I.E., sur le site internet de la F.I.E.

ARTICLE 10 Contact des organisateurs

Maître d'armes

Georges PALFI

38, rue d'Étampes

91410 DOURDAN

TEL: 33 (0) 1 64 59 85 22

POR: 33 (0) 6 15 07 57 94

Email : georges.palfi@sfr.fr

Responsable des réservations

Christine JEZEQUEL

email : c.jezequel1511@gmail.com

Tél : 33 (0) 6 80 10 30 15

Président du Club

Laurent BOULANGER

ARTICLE 11

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que l'accès aux pistes du **Gymnase Nicolas Billiault** ne sera **autorisé** qu'aux **tireurs** en cours de compétition, aux **arbitres** et pour les tableaux d'éliminations directes, aux **accompagnateurs** munis d'un **badge spécial** qui leur sera remis à l'entrée des pistes lors de chaque match et repris après le match.

XXXVII^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XLVI^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 16 Février 2019

ARTICLE 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte de matériel ou de vol. Tout tireur engagé dans l'épreuve reconnaît implicitement avoir pris connaissance de tous les articles du présent règlement et les accepte sans réserve.

ACCUEIL Nous vous recommandons de venir faire contrôler les armes dès vendredi pour éviter l'affluence le samedi matin. Le contrôle des armes s'effectue vendredi de 18 h à 21h00 au BELAMBRA.

Vin d'honneur

Le vin d'honneur offert par la Municipalité de Dourdan, aura lieu au BELAMBRA Avenue d'Orléans – 91410 DOURDAN. le samedi 16 février à 19 h.

Un Mac Donald est disponible à 400 mètres de Bélambra et différents restaurant en centre-ville

HOSTELERIE et TRANSPORT

HOTEL BELAMBRA Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentiels au Bélambra Le Normont

Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Chambre TOUT CONFORT	73 €	93 €
Chambre CONFORT SIMPLE	63 €	82€
TAXE Locale par nuit et par personne	1,65 €	1,65 €
Diner par personne à réserver en même temps que la les nuitée(s)	22€	



XXXVII^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XLVI^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 16 Février 2019

** Bélambra. Le Normont 91410 Dourdan Av d'Étampes Tel : +33 (0)1 60 81 66 66
Fax : +33 (0)1 64 59 44 78

(Des navettes sont assurées au départ du Bélambra seulement)

BLANCHE DE CASTILLE Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentiels

Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Chambre TOUT CONFORT	101 €	113 €
TAXE Locale par nuit et par personne	1,65 €	3.30 €



** Blanche de Castille 91410 Dourdan 4 rue Demetz Tel : +33 (0)1 60 81 19 10

TRANSPORT

Nous mettons en place un service de transport entre Dourdan et les aéroports de Roissy et Orly.
Si vous souhaitez l'utiliser une participation de 30 € par personne et par voyage vous sera demandée.
La réservation est à faire en même temps que votre engagement.